

Image not found or type unknown



Desertion du domicile conjugal

Par **Biedermann_old**, le **03/12/2007 à 16:01**

Bonjour,rnrnComment et chez qui faire un constat de désertion du domicile conjugal ainsi qu'une déclaration d'infidélité ?rnrnMerci. Salutations.rnrnMme Biedermann

Par **ly31**, le **03/12/2007 à 20:13**

Bonsoir,rnrnDans un premier vous devez vous rendre au Commissariat de votre domicile, afin de déposer une main courante, soit porter plainte pour abandon du domicile conjugalrnrnEtes vous mariée ou vivez vous en union libre, pacsée ... ?rnrnA vous lire
rnrnly31

Par **Biedermann_old**, le **04/12/2007 à 13:20**

Bonjour, merci de votre réponse.rnrnNous sommes mariés et en bons termes...pour l'instant. Aussi voudrais-je me protéger. Porter plainte risque de lui porter préjudice ?rnrnSi nous faisons une main courante aurions-nous des aides de la CAF type APL et API ?rnrnEst-il possible de contester la demande de garde alternée pour les enfants pour le père ?rnrnMerci infiniment